

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE
DU 07 JUIN 2022

Présents : Jean-Pierre LAPORTE - Martine CARRIER – Roger HALLEGOUET – Dominique POUGET-TIRION – Daniel MORSELLI – Yannick MARCHAL – Stéphanie PREVOST – Brigitte QUERE – Albert MOZZATTI- Danièle REYNAUD – Lysiane FREMON- Régine MARCY

Absences excusées : Nicole DJIANN – Grégory THERAUBE – Thierry BERRES- Jean-Luc SAUTEL – Corinne LARCHER- Pauline BOISSIN

Absence non excusée : Éric BOISSIN

Procurations : Thierry BERRES donne procuration à Jean-Pierre LAPORTE - Nicole DJIANN donne procuration à Lysiane FREMON - Grégory THERAUBE donne procuration à Dominique POUGET-TIRION - Corinne LARCHER donne procuration à Régine MARCY - Jean-Luc SAUTEL donne procuration à Martine CARRIER

Secrétaire de séance : Stéphanie PREVOST

Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

Approuvé à l'unanimité

Intervention de Monsieur MOLLARD David Directeur de secteur La Poste Direction Régionale Isère Drome Ardèche
A développer

Difficultés exceptionnelles dues à des absences pour longue maladie de 2 agents, couplées à une typologie d'agence mono-personne. La Poste constate une baisse de fréquentation du bureau de Lablachère de l'ordre de 20 % environ 23 clients par jour à Lablachère contre 120 sur Les Vans. La direction envisage une réflexion sur plusieurs axes de transformation possible à partir de 2023 :

- adaptation des horaires par une ouverture à la demie journée

- partenariat communal signé pour 9 ans qui consiste à mettre en place un employé communal entre 12h et 15h hebdomadaire contre paiement d'une indemnité mensuelle de 1209€ versée par La Poste.

Celle-ci s'engage également à réaliser les aménagements intérieurs, la sécurisation du site et la formation de l'agent tout comme la mise à disposition du matériel informatique. Le coût des travaux pris en charge est de 20 000€ maximum. Cette solution permet de traiter 85 % des opérations réalisées habituellement en bureau de poste sauf Western Union et Chronopost. Les retraits sont limités à 500€ par semaine,

- Relais poste commerçant qui permet des retraits de 150€ maximum par semaine et propose une offre courrier réduite. Versement d'une compensation financière au commerçant par La poste de 401€ par mois,

- Transformation en agence postier/guichetier à savoir que l'agent s'occupe du courrier le matin et gère le bureau l'après-midi.

Intervention de Roger Hallegouet qui dénonce une politique de « fermeture organisée »

Intervention de Régine Marcy qui fait remarquer que les flux perdus par Lablachère se reportent sur les bureaux de Joyeuse et de Rosières

Intervention de Lysiane Fremon sur la possibilité d'un guichet France Services.

Monsieur MOLLARD a affirmé que dans tous les cas rien ne pourrait être décidé sans l'accord du maire et de son conseil municipal.

1. Convention SDEA travaux de sécurité traversée de Notre Dame

SDEA (syndicat de développement d'équipement et d'aménagement du département de l'Ardèche)

Convention d'assistance portant sur l'établissement des études, la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution des contrats de travaux de la sécurité de la traversée Notre Dame sur la RD104.

Le coût des travaux est estimé à 40 000€ HT

Le SDEA propose cette mission d'assistance pour une rémunération forfaitaire de 4 876€ TTC

Le maire donne connaissance du projet des travaux.

B. Quéré : a-t-on besoin des deux structures, plateau et chicane ?

D. Morselli : passage entre 5000 et 6000 véhicules jour, zone accidentogène. Oui c'est nécessaire

A. Mozzatti : deux ralentisseurs devraient suffire

Le maire : nécessaire à la sécurisation des enfants, séminaires, pèlerinages. Je rappelle que 30% des véhicules sont en excès de vitesse à cet endroit.

Approuvé à l'unanimité

2. Aliénations chemins ruraux et cessions terrains communaux

Serre de Varlet

A la demande de la Communauté de Communes (CdC), le chemin d'une superficie de 1a93ca, n'a plus de raison d'être, une fois aliéné ce chemin deviendra la parcelle F297 et sera cédé à la CdC au prix 5.34€ le m2

Déplacement d'un chemin rural à Nadal

Aliénation du chemin communal traversant une propriété. Le propriétaire propose de modifier son parcours par un échange de parcelle. Cette opération est une régularisation d'une situation existante de longue date.

Cession terrain communal rue de l'école

Aliénation de la voie communale jouxtant la propriété de M. Hallegouet, cette voie d'une superficie de 14.08m² n'a plus d'utilité suite à la création de la Rue Charles TOURREL. Le CM propose de le vendre au prix de 5.34€ le m². Il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation. Les frais d'arpentage et d'actes administratifs seront à la charge de l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité

3. Demande de subvention exceptionnelle Trophée Roses des Sables

La commission subvention s'est réunie le 06 mai 2022 et propose une subvention exceptionnelle de 500€
Le rallye se déroule dans le sud Marocain, les participantes à ce rallye sont deux femmes de notre commune et leur projet est humanitaire et sportif.

B. Quéré : n'approuve pas que ce rallye se déroule en véhicule aurait souhaité un moyen de transport moins polluant.

17 pour – 1 contre (Brigitte QUERE)

Achats terrain Bieuzet

Suite au forage de reconnaissance à Bieuzet, la commune s'était engagée à payer au propriétaire du terrain la superficie nécessaire à l'exploitation du forage et son périmètre de protection immédiat. Monsieur Daniel CUCHE hydrogéologue avait estimé l'emprise du périmètre de protection à 400m².

Le maire : rappelle la promesse de vente au prix de 5€ le m² soit un montant total de 2 000€.

Il propose d'acquérir ce terrain aux mêmes conditions. Les frais relatifs à cette opération seront à la charge de la commune.

D. Pouget-Tirion : explique que la reconnaissance et la réalisation de ce forage ne sont pas subventionnables.

Approuvé à l'unanimité

4. Nouveaux tarifs de la cantine

La société de restauration scolaire API, nous fait part d'une augmentation de 3% à compter du 1^{er} octobre 2022 portant le prix du repas à 4.60€ TTC au 1^{er} octobre 2022. Le repas sera facturé aux familles au prix coutant soit 4,60€TTC.

Le maire : rappelle que le repas de cantine n'a pas subi d'augmentation depuis 2 ans et qu'à la lecture de l'information diffusée par l'association des maires de France, les matières premières ont augmenté de 15%.

L. Frémon : le CCAS verse aux familles une participation de 0.40€ par repas aux enfants de Lablachère scolarisés à l'école publique et à l'école privée.

Approuvé à l'unanimité

5. Respect des chartes qualités des réseaux eau potable et assainissement

La Charte Qualité existe depuis 2016. Plus qu'un document, c'est avant tout une démarche nationale partenariale fixant les objectifs de chacun des acteurs. Sa mise en application locale passe par la décision du maître d'ouvrage de réaliser son opération sous Charte Qualité, et par l'adhésion des autres partenaires, depuis l'assistant au maître d'ouvrage, au début de l'opération, jusqu'à l'exploitant après la réception. Cette Charte préconisée par l'agence de l'eau concerne les travaux de plus de 150 000€.

D. Pouget-Tirion : la charte est un document complémentaire aux demandes de subventions de l'eau et assainissement.

Approuvé à l'unanimité

6. Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique sur leur site internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage
- Soit par publication sur papier
- Soit par publication sous forme électronique

Suite à la présentation des modalités de la publication des actes de la commune, le CM décide de maintenir les trois formes de publicité.

Approuvé à l'unanimité

7. Cession d'une parcelle appartenant au Département au profit de la commune de Lablachère

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Département en accord avec la commune de Lablachère lui cède le délaissé situé au nord du giratoire du Dolmen lieu-dit Sous l'Eglise et la contre-allée située de l'autre côté de la RD104A au lieu-dit Les Plots sur la commune de Lablachère (les parcelles C 2800 et C 2801 constituant la contre-allée seront cédées ultérieurement).

La procédure de cession de la parcelle située Sous l'Eglise – parcelle n° C2799 de 2 396m² est aujourd'hui terminée. Elle a été évaluée à 28 752€ par les services des Domaines. Elle est concédée à la commune de Lablachère à titre gratuit. Les frais afférents à cette cession restent à la charge du Département.

Monsieur le maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte de cession de cette parcelle dans les conditions du projet exposé aux membres du conseil municipal et joint à la présente

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **Tribunal administratif**

Le tribunal administratif condamne la commune à verser la retenue de garantie de 1 422,96€ à la société MULTISOL (travaux de l'école). Aucune réserve par la commune n'avait été faite à la réception des travaux effectués par cette société.

A. Mozzatti : confirme que le travail réalisé par cette société a été de mauvaise qualité et ce malgré les réclamations de la mandature précédente.

- **Ecole**

R. Hallegouet : suite à la démission d'un agent, une embauche de personnel est prévue pour septembre.

Pour pallier à l'agent en disponibilité d'un an, une embauche se fera en CDD pour septembre.

Si possible ces nouveaux recrutements seront pourvus d'un CAP petite enfance.

- **Arrêtés du Préfet**

Le maire rappelle les termes de l'arrêté du Préfet suite à la sécheresse qui sévit en Ardèche et classe notre bassin en ALERTE.

- **Cérémonie du 8 mai**

Seuls 9 élus étaient présents à la cérémonie

- **Rugby – Foot – Boules**

L'emplacement d'un éventuel terrain de rugby est en discussion : la Raze à Lablachère ou Joyeuse ? D'autres réunions permettront de définir un endroit précis.

- **Subvention de l'Etat**

Une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de 157 874€ a été accordée à la commune dans le cadre de renouvellement du réseau eau potable quartier du Brujas.

- **Elections législatives**

Elles ont lieu les 12 et 19 juin 2022. Le maire a eu beaucoup de mal à renseigner le tableau de permanence du second tour du fait de l'absence de plusieurs élus.

TOUR DE TABLE

M. Carrier : aucune observation

Y. Marchal : toujours des problèmes de ramassage des conteneurs, les nouveaux bacs bleus du ramassage des cartons ne sont pas satisfaisants. Désabusé sur la gestion du tri sélectif. Demande à ce que les employés communaux ne ramassent plus momentanément les déchets mal triés ou posés à même le sol.

B. Quéré : problème de places de parking.

Le maire : il est prévu d'aménager le parking route de Planzolles, lorsque les matériaux de la fibre seront enlevés.

R. Marcy : signale que la piste DFCL située à Cédât n'a toujours pas été comblée de graviers par la société Georges Bois comme prévu lors d'un accord avec la commune. Signale aussi que lors du marché les véhicules garés le long de la route de Planzolles représentent un danger.

Vice-présidente à la piscine, Régine nous informe de la démission de la directrice et que cet établissement recherche un (e) directeur.

Le maire : je suis surpris que l'entreprise n'a pas réalisé les travaux je vérifierai.

La commission sécurité routière réfléchit aux différentes possibilités de stationnement des véhicules lors du jour du marché en été.

A. Mozzatti : demande à quelle date sera opérationnelle la nouvelle caserne.

Réponse de D. Morselli : La construction a pris du retard suite aux travaux nécessaires aux écoulements des eaux pluviales. Ouverture prévue en octobre, si pas d'autres retards dans la construction

D. Morselli : les travaux de réfection des chemins communaux sont maintenant terminés. Très satisfait de la qualité des travaux notamment au chemin de Bériasson.

R. Hallegouet : pas de problème d'effectifs pour la rentrée scolaire. Pas de fermeture de classe envisagée.

D. Reynaud : aucune observation

L. Frémon : rappelle la date du repas des Sages, le 31 aout à 12h à la salle d'animation rurale, les inscriptions se font à l'accueil de la mairie.

Une invitation a été envoyée aux nouveaux arrivants de la commune pour une petite cérémonie d'accueil le 23 juin à 18h30 à la salle d'expo de la mairie. Les présidents des associations sont aussi invités (présentation de l'équipe municipale, ses services, ainsi que la vie associative).

D. Pouget-Tirion : la STEP de Bériasson est terminée, la réception des travaux est prévue le 21 juin 2022. Pas d'analyses possibles pour le moment car les usagers ne sont pas tous déconnectés de leur fosse.

S. Prévost : aucune observation

La séance est levée à 21h30

Le Maire
Jean-Pierre LAPORTE

La secrétaire de séance
Stéphanie PREVOST

